**APPEL DE MISE EN CANDIDATURE**

**COMITÉ DES USAGERS DE GATINEAU**

**Élections au comité des usagers pour un mandat de 3 ans (bénévole)**

**Toute personne qui reçoit ou qui a reçu des services de santé ou des services sociaux dispensés par le CISSS de l’Outaouais sur le territoire de Gatineau peut faire partie du Comité des usagers de Gatineau.**

Le Comité des usagers est composé de 15 membres dont neuf (9) membres élus par tous les usagers du territoire de Gatineau.

Une personne peut être membre du Comité des usagers de Gatineau si :

* elle réside dans la région de l’Outaouais;
* elle est majeure;
* elle ne travaille pas pour l’établissement ou n’y exerce pas sa profession (LSSSS, art. 209);
* elle n’est pas sous curatelle (LSSSS, art. 210)
* elle n’a pas été démise de ses fonctions à titre de membre d’un comité des usagers ou de résidents d’un établissement visé par la LSSSS.

Les personnes intéressées à présenter leur candidature pour siéger au Comité des usagers de Gatineau sont invitées à remplir le formulaire de mise en candidature et à le retourner **au plus tard le mercredi 12 mars 2018** à Marjolaine Thom au Comité des usagers de Gatineau, hôpital de Hull, D103, 116, boul. Lionel-Émond, Gatineau (Québec) J8Y 1W7 ou par courriel : marjolaine.thom@ssss.gouv.qc.ca, ou par fax : 819 966-6122.

Pour informations ou pour obtenir le formulaire, communiquer avec Mme Thom au 819 966-6200 poste 5909 ou visiter le site web du CISSS de l’Outaouais - onglets « La voix de l’usager / Comités des usagers ».

**Les usagers des services dispensés par le CISSS de l’Outaouais sur le territoire de Gatineau sont invités à élire neuf (9) membres lors d’une assemblée qui aura lieu :**

**DATE : Mercredi 14 mars 2018**

**HEURE : 19 heures**

**LIEU : Auditorium de l’hôpital de Hull – 9e étage**

**116, boul. Lionel-Émond, Gatineau**

***\* Lors de l’assemblée du 14 mars 2018 il y aura une période de mise en candidature***

***\*\* Un laissez-passer de stationnement sans frais vous sera remis lors de l’assemblée***

**Les fonctions du comité des usagers prévues à l’article 212 de la *Loi sur les services de santé et de services sociaux* (L.R.Q., c. S-4.2) sont les suivantes :**

 1 renseigner les usagers sur leurs droits et leurs obligations;

 2 promouvoir l'amélioration de la qualité des conditions de vie des usagers et évaluer le degré de satisfaction des usagers à l'égard des services obtenus de l'établissement;

 3 défendre les droits et les intérêts collectifs des usagers ou, à la demande d'un usager, ses droits et ses intérêts en tant qu'usager auprès de l'établissement ou de toute autorité compétente;

 4 accompagner et assister, sur demande, un usager dans toute démarche qu'il entreprend y compris lorsqu'il désire porter une plainte;

 5 s'assurer, le cas échéant, du bon fonctionnement de chacun des comités de résidents et veiller à ce qu'ils disposent des ressources nécessaires à l'exercice de leurs fonctions.

**Les membres du comité des usagers doivent présenter les caractéristiques suivantes :**

* Ils ont à cœur l’intérêt des usagers, le respect de leurs droits, la qualité des services et la satisfaction de la clientèle;
* Ils représentent toutes les clientèles de l’établissement sans aucune discrimination et sans égard aux services reçus; ils ne doivent pas utiliser le comité à des fins personnelles;
* Ils travaillent dans un esprit de respect et de collaboration basé sur la confiance avec les autres membres du comité des usagers, avec les membres des comités de résidents, avec la direction de l’établissement et avec tous les autres intervenants;
* Ils travaillent en partenariat avec les différentes directions de l’établissement afin de développer une réelle synergie pour le respect des droits des usagers et l’amélioration de la qualité des services dans l’établissement;
  + Ils ont la disponibilité nécessaire pour répondre aux exigences du mandat du comité : environ neuf (9) rencontres par année et participation à des comités.

Pour de plus amples informations, n’hésitez pas à contacter le Comité des usagers de Gatineau au 819 966-6200 poste 5909.